N°1483

du 15 OCTOBRE 2021

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

PASSE VACCINAL

le généraliser ou le supprimer P.3

TOGO CLOTHING COMPANY P.6

L'entreprise créée par le groupe ITC Rmg va s'implanter au sein de la PIA en créant 2.000 emplois directs

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES P.4

145 milliards Cfa pour lancer le Corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey

ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

P.3

Elle sera progressive

Mamissilé Akla Agba-Assih, Ministre délégué chargé de l'accès universel aux soins

…"Aujourd'hui marque la matérialisation de cette volonté ferme constante soutenue du Chef de l'État qui est de fournir aux Togolaises et aux Togolais des soins de santé de qualité et abordables pour tous. Il n'est pas superflu de rappeler que la couverture sanitaire universelle consiste à assurer à l'ensemble de la population un accès aux services préventifs, curatifs, de réadaptation et de promotion de la santé, dont elle a besoin et à veiller à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces sans que leur coût n'entraine des difficultés financières pour les usagers. Inscrite dans la couverture sanitaire universelle, l'assurance maladie universelle est la garantie donnée à chacun qu'en toute circonstance et quelle que soit sa situation, il aura un accès à des soins de base et de qualité sur toute l'étendue du territoire pour lui et ses ayants droits", a indiqué la ministre déléguée auprès du ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, chargé de l'accès universel aux soins, Mamissilé Akla Agba Assih. Elle ajoute : "pour la mise en œuvre de cette loi, nous adopterons une démarche progressive et collaborative, toujours dans un esprit de cohésion et clarté avec toutes les parties prenantes…

P.4

PANIER DE LA MÉNAGÈRE

Baisse de 1,1 point des prix en septembre, plombés par Igname et Piment vert

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29 / 90 05 94 28**

Institutions

Alliance culturelle Allemagne-Burkina Faso dans le cadre du FESPACO

Depuis 2007, le directeur artistique Alex Moussa Sawadogo et son équipe du festival enrichissent régulièrement le paysage cinématographique allemand et berlinois avec des productions exceptionnelles en provenance des pays africains et de la diaspora avec AFRIKAMERA - le cinéma actuel d'Afrique, en travaillant en étroite collaboration avec des initiatives et des festivals internationaux.

Fin 2020, le ministère de la Culture du Burkina Faso a nommé Sawadogo, qui en est originaire, comme nouveau directeur du FESPACO Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou, l'un des plus anciens et des plus importants festivals du continent africain. Le nouveau directeur a lié à cette tâche une série de changements et d'innovations dans la structure du festival afin de consolider la réputation du FESPACO au niveau international.

Une merveilleuse occasion d'intensifier la coopération culturelle germano-burkinoise existante au-delà du village-opéra de Schlingensief, et de l'étendre au cinéma, et de poursuivre ainsi l'échange transculturel !

Avec l'aimable soutien du Ministère allemand des Affaires étrangères, une délégation de la Berlinale, DOKfest München, Afrika Film Festival Köln, GERMAN FILMS, Humboldt Forum, AG Dok, Rushlake Media Distribution, Vision Kino Netzwerk für Film- und Medienkompetenz, Extra Vista Film & TV et d'autres se rendra à Ouagadougou sous la coordination de l'équipe AFRIKAMERA pour initier de nouvelles collaborations et renforcer celles existantes. L'accent sera mis sur les coproductions, notamment dans le domaine des films pour enfants et pour jeunes, et sur l'amélioration de la perception et de la distribution des productions africaines en Allemagne.

Des productions allemandes seront également présentées pour la première fois au festival dans le cadre du programme officiel et de la compétition, d'où la présence des réalisateurs multirécompensés Ines Johnson-Spain (Becoming Black, 2019), Jide Tom Akinleminu (When a farm goes aflame, 2021) et Daniel Kötter (Rift Finfinnee, 2020), entre autres. D'autres productions allemandes seront présentées dans le cadre du marché international du film MICA.

Africultures.com

Littérature

Mohamed Mbougar Sarr, finaliste du Grand Prix de l'Académie française 2021 :

" Les Copains d'abord ", et pas tellement les copines. Voilà ce que semble nous dire l'Académie française, qui a dévoilé ce jeudi 14 octobre sa deuxième et dernière sélection pour le Grand prix du roman. Certes, il n'y avait que deux femmes - Nathacha Appanah et Sylvie Yvert - dans la liste initiale de 12 noms, mais celles-ci se sont manifestement évaporées au moment de choisir les finalistes.

Parmi les trois heureux élus, Mohamed Mbougar Sarr, qui, avec " la Plus Secrète Mémoire des hommes " (Philippe Rey) continue sa moisson de nominations, étant encore en lice pour le Goncourt, le Renaudot, le Femina et le Décembre. On trouve aussi François-Henri Désérable, également candidat à l'Interallié, qui, après nous avoir emmenés sur la piste de Romain Gary dans son précédent roman, rend hommage à Paul Verlaine et Arthur Rimbaud dans " Mon maître et mon vainqueur " (Gallimard). Enfin, dans " le Dernier Tribun " (Grasset), le journaliste de " Paris Match " Gilles Martin-Chauffier dépeint la chute de Rome et la mort de Cicéron.

L'année dernière, c'est Etienne de Montety, directeur du " Figaro littéraire ", qui avait remporté la mise et la dotation de 10.000 euros, avec " la Grande épreuve " (Stock), un roman inspiré de l'assassinat du père Hamel dans son église de Saint-Etienne-du-Rouvray. Rendez-vous le 28 octobre pour connaître le lauréat de ce prix qui n'a pas récompensé de femmes depuis 2016 (c'était Adelaïde de Clermont-Tonnerre).

Patrimoine

Côte d'Ivoire : la France va restituer le tambour parleur ébrié

Ce tam-tam est une pièce maîtresse de l'identité ivoirienne confisquée par les colons français en 1916 et actuellement conservé au musée du Quai Branly à Paris.

La restitution prochaine par la France du Djidji Ayôkwé, le tambour parleur des Ébriés de Côte d'Ivoire, constitue " *un geste fortement historique* ", a salué ce lundi la chefferie traditionnelle de ce peuple de la région d'Abidjan. Vendredi, le président français Emmanuel Macron a annoncé la restitution fin octobre au Bénin de 26 œuvres pillées en 1892, lors de la mise à sac par les troupes coloniales du palais d'Abomey, capitale historique du royaume du Dahomey, ainsi que d'œuvres qui seront remises à la Côte d'Ivoire, dont le Djidji ayôkwe, célèbre tambour parleur ébrié, réclamé de longue date par Abidjan.

Pourquoi est-ce si important ?

"*Je suis très heureux d'apprendre cette nouvelle. On ne s'attendait même plus à un retour de ce tam-tam qui était notre haut-parleur, notre Facebook*", s'est félicité auprès de l'AFP Clavaire Aguego Mobio, actuel détenteur du pouvoir traditionnel des Ébriés. " *La disparition du tambour avait beaucoup déstabilisé l'organisation sociale et traditionnelle des Ébriés* ", a-t-il insisté.

Qu'est-ce que le Djidji Ayôkwe ?

C'est un instrument de musique en bois, un tambour à fentes de 3,50 m, orné, sculpté et peint. Il constitue un pan de l'art musical traditionnel de l'ethnie ébrié.

Comment le tambour parleur ébrié a-t-il quitté sa terre natale ?

Ce tambour était utilisé comme un outil de communication pour transmettre des messages entre différentes localités. Mais en réalité, les colons avaient compris l'importance et le rôle du tambour Djidji Ayôkwé dans la résistance des Ébriés. Car ses fonctions n'étaient pas seulement festives ou solennelles, en période de guerre, le tam-tam parleur jouait le rôle de veilleur. En pays Akan, le tam-tam parleur fait partie des attributs de la chefferie. L'objet avait été " arraché, confisqué, capturé " par les colonisateurs français, car sa " voix " permettait " la mobilisation du peuple Akan " contre les troupes coloniales, avait reconstitué l'ancien ministre de la Culture Maurice Bandaman. Il avait été confisqué par les colons français en 1916 et est actuellement conservé au musée du Quai Branly à Paris.

Où en est la Côte d'Ivoire sur le dossier des restitutions ?

La Côte d'Ivoire avait officiellement demandé fin 2018 à la France la restitution de 148 d'œuvres d'art africain. " Le premier objet que nous demandons est le Djidji Ayôkwé, le tambour parleur du peuple Ébrié. C'est un objet symbolique d'une grande importance qui a été arraché pendant la colonisation ", avait précisé la directrice du musée des Civilisations de Côte d'Ivoire, Silvie Memel Kassi.

"*Nous remercions le président Macron et attendons une suite favorable à cette annonce* " a insisté Clavaire Aguego Mobio, qui a annoncé la tenue prochaine d'une grande cérémonie pour " informer les sept villages qui constituent le peuple Ébrié ". Cette décision faisait suite au rapport des universitaires Bénédicte Savoy, du Collège de France, et Felwine Sarr, de l'université de Saint-Louis au Sénégal. Les deux spécialistes y avaient posé les jalons pour une restitution à l'Afrique subsaharienne d'œuvres d'arts premiers transférées pendant la colonisation, recensant des dizaines de milliers d'œuvres potentiellement concernées. En décembre 2020, le Parlement français a approuvé la restitution de pièces symboliques, comme le sabre El Hadj Omar Tall au Sénégal ou le " *trésor de Béhanzin* ", bientôt au Bénin.

Pour Clavaire Aguego Mobio, " *ce tam-tam parleur va rappeler notre histoire et revaloriser le peuple Ébrié dont les traces sont en train de disparaître avec l'urbanisation sauvage de l'agglomération d'Abidjan, abritant plus de cinq millions d'habitants* ".

AZIMUTS INFOS

Le stress causé par la pandémie perturbe le cycle menstruel des femmes

Le stress et les menstruations ne font pas bon ménage, surtout dans un contexte sanitaire anxiogène. Une étude américaine fait un état des lieux sur les perturbations du cycle menstruel vécues par les femmes en temps de pandémie.

Avec la pandémie, les états anxieux, les dépressions et le stress sont montés en flèche avec des conséquences directes sur la santé mentale et le bien-être des personnes, mais aussi sur leur physiologie. Les femmes sont particulièrement concernées par ces troubles qui se manifestent par des irrégularités dans le cycle menstruel. Une étude publiée dans le Journal of Women's Health par l'université Northwestern de Chicago apporte une vision générale sur ces irrégularités et leur fréquence.

Le stress et l'anxiété perturbent le cycle menstruel

Les chercheurs ont analysé les résultats d'un questionnaire en ligne auquel 210 femmes, âgées de 18 à 45 ans sans maladie utérine, qui ne prennent pas de contraceptif et qui ne sont pas enceinte, ont répondu. Les participantes ont évalué un niveau de stress plus important qu'avant la pandémie. Celles dont la santé mentale est la plus touchée ont aussi rapporté des changements dans leur cycle menstruel. Pour 54 % d'entre elles, leur cycle menstruel était plus long qu'habituellement ; pour 34 % d'entre elles, ce sont les menstruations qui ont été plus longues et plus intenses. La moitié d'entre elles ont aussi vu des changements dans leurs symptômes prémenstruels.

Le stress est connu de longue date comme un facteur influençant le cycle menstruel et il n'est pas surprenant que le contexte pandémique soit associé à de tels changements. Cette étude, modeste et essentiellement menée auprès de femmes blanches qui n'occupent pas un poste directement en lien avec les malades, ne répertorie pas toutes les irrégularités vécues par les femmes durant la pandémie. De plus, si ces perturbations persistent, elles pourraient avoir des conséquences à long terme sur la santé globale des femmes et leur fertilité.

Une faille dans Apple Pay et Visa permet à des pirates d'effectuer des paiements sans contact

Des chercheurs ont découvert des vulnérabilités dans Apple Pay. Associée avec une carte Visa, la faille peut permettre à des pirates de contourner l'écran de verrouillage pour réaliser des règlements sans contact et sans plafond sur n'importe quel terminal de paiement.

Hier, Futura relatait les déboires de ses Airtag en matière de sécurité et l'inertie dont fait montre Apple pour colmater ses brèches de sécurité. Aujourd'hui, c'est une nouvelle vulnérabilité qui touche l'Apple Pay en lien avec Visa qui a été révélée. Cette faille pourrait permettre à des pirates de passer outre le verrouillage d'un iPhone pour réaliser des paiements sans contact. La brèche a été découverte au Royaume-Uni par des chercheurs de l'Université de Birmingham et de l'Université de Surrey. Elle sera présentée lors du prochain Symposium IEEE 2022 sur la sécurité et la confidentialité.

Le hic, c'est que grâce à cette vulnérabilité, il est même possible pour le pirate d'aller au-delà de la limite du paiement sans contact pour débiter les sommes. Pour pouvoir exploiter cette faille, il faut qu'un réglage particulier soit activé sur l'iPhone. Il s'agit du mode de transport express. Il permet de payer sans contact un trajet sur une borne d'accès à un métro par exemple, sans avoir besoin de déverrouiller le téléphone. Il faut également souligner que le problème n'affecte que les comptes Apple Pay associés à une carte Visa.

Une faille qui ne sera peut-être jamais corrigée

Les chercheurs ont pu constater que, lorsque l'on passe l'iPhone sur un capteur sans fil d'une entrée de métro, la borne diffuse alors un code unique au téléphone. En récupérant ce code, en l'intégrant à un simple terminal de paiement sans contact et en modifiant les protocoles de l'appareil, les scientifiques ont fait croire à l'iPhone qu'il s'agissait d'une borne d'accès à un tourniquet. Ces modifications ont enclenché le règlement de la somme affichée sur le lecteur de carte. Et justement, puisque ce code --que les chercheurs ont surnommé " code magique " -- ouvre grand la porte à n'importe quel terminal de paiement, il permet également d'autoriser des débits sans limitation de montant. De quoi piller un compte en banque en une seule fois et sans contact.

Là encore, les chercheurs ont discuté de cette faille avec Apple et Visa, et les deux parties se sont renvoyées la balle pour la mise en place d'un correctif. Puisque celui-ci risque de mettre des mois avant d'arriver, s'il est déployé un jour, mieux vaut désactiver cette option de paiement avec Apple Pay lorsque l'on a associé son compte à une carte Visa.

L'UNION
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
Impression
Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
Guillaume BOGLA

ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

Elle sera progressive

Late Pater

Selon le dernier rapport de performance du ministère de la santé (2019), rapport à l'accessibilité géographique, 74,40% des Togolais sont couverts et les dépenses des ménages, en pourcentage des dépenses globales de santé, sont de 49,6%. Il y a donc une grande marge à rattraper car ce sont là deux principaux facteurs qui limitent l'accès aux soins de santé essentiels des populations, à savoir le coût croissant des actes médicaux et une offre de soins insuffisante. Le projet d'assurance maladie universelle au Togo a l'ambition de s'en occuper. Il est désormais consigné dans une loi votée par les députés ce 12 octobre 2021. D'après le gouvernement, le nouveau cadre légal *«qui vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales est une innovation majeure en matière de protection sociale dans notre pays. Il permettra de garantir l'accès de toutes les couches de la population à des soins de santé de qualité, à travers un mécanisme de mutualisation des risques et de la solidarité dans le financement. L'assurance maladie universelle permet, à travers un système global, cohérent et intégré, de réduire la charge des dépenses de soins de santé notamment pour les populations les plus vulnérables et favorise l'inclusion sociale qui est une priorité de la feuille de route gouvernementale»*.

S'adossant à la Constitution togolaise, ce changement de cap social opéré permet de passer du droit juridiquement affirmé à la santé au droit réellement exercé de se soigner. C'est tout le processus de mise en route effective de l'extension progressive de la couverture maladie à toute la population qui est ainsi déclenché. Et il va évoluer en s'améliorant. *«Aujourd'hui marque la matérialisation de cette volonté ferme constante soutenue du Chef de l'État qui est de fournir aux Togolaises et aux Togolais des soins de santé de qualité et abordables pour tous. Il n'est pas superflu de rappeler que la couverture sanitaire universelle consiste à assurer à l'ensemble de la population un accès aux services préventifs, curatifs, de réadaptation et de promotion de la santé, dont elle a besoin et à veiller à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces sans que leur coût n'entraine des difficultés financières pour les usagers. Inscrite dans la couverture sanitaire universelle, l'assurance maladie universelle est la garantie donnée à chacun qu'en toute circonstance et quelle que soit sa situation, il aura un accès à des soins de base et de qualité sur toute l'étendue du territoire pour lui et ses ayants droits»*, a indiqué la ministre déléguée auprès du ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, chargé de l'accès universel aux soins, Mamissilé Akla Agba Assih. Elle ajoute : *«pour la mise en œuvre de cette loi, nous adopterons une démarche progressive et collaborative, toujours dans un esprit de cohésion et clarté avec toutes les parties prenantes, pour une intégration graduelle des différentes couches de la population. C'est donc ensemble que nous ferons de ce projet une réalité quotidienne, notamment en participant massivement au programme national d'identification biométrique, en améliorant la gouvernance communautaire autour de notre offre de soins, en s'appropriant les outils qui seront déployés pour une couverture équitable de l'assurance maladie»*.

Ce n'est pas moins paraphraser Faure Gnassingbé qui aime répéter qu'il ne faut laisser aucun Togolais pour compte. A l'occasion du vote, la présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan, s'y est bien retrouvée. *«À travers la couverture maladie universelle, il ne s'agit pas de créer un régime minimum pour les exclus, mais d'inclure les exclus dans la couverture de tous. Aujourd'hui, la population togolaise reçoit une heureuse nouvelle. Le droit à l'assurance maladie universelle est désormais garanti à tous. Cette avancée notable illustre l'intérêt tout particulier que le Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé accorde à l'extension de la protection sociale au profit de toutes les couches de la population et, surtout, aux populations les plus démunies et vulnérables. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe premier de la feuille de route du Gouvernement relatif au renforcement de l'inclusion et de l'harmonie sociale. Avec la couverture maladie universelle, notre pays se dote d'une législation qui témoigne de notre volonté collective d'agir en faveur de l'égalité des droits et de promotion de l'inclusion sociale»*, a-t-elle déclaré.

Ce sont là, des positions politiques. Dans le concret, l'Exécutif dit avoir anticipé sur une difficulté qui devient une urgence avec l'assurance maladie universelle : le plateau technique des hôpitaux à améliorer. *«Spécifiquement, en rapport avec la mise en place de l'assurance maladie universelle, l'État a anticipé sur cette question en mettant en œuvre le projet de soins de santé essentiels de qualité pour la couverture santé universelle (SSEQCU). Ce projet, financé par notre pays et la Banque mondiale, prend en compte l'organisation de la demande et l'offre de santé. Dans ce cadre, il est prévu la construction de deux cent (200) formations sanitaires, la réfection de trois cent (300) autres, l'équipement de ces cinq cent (500) structures de santé et leur renforcement en ressources humaines. Par ailleurs, des investissements seront également mis en place, progressivement, en vue de la rénovation des structures de santé au niveau préfectorale et des CHR/CHU, y compris à travers le renouvellement des équipements et l'amélioration de la qualité des soins, à travers des approches innovantes associant le secteur privé»*, a-t-il répondu aux députés.

Mamissilé Akla Agba-Assih, ministre délégué chargé de l'accès universel aux soins

Pour le moment, le coût annuel de l'initiative n'est pas connu. *«Des études sont réalisées depuis le début du processus en 2014 avec l'appui des experts. Toutefois, le système est dynamique car le coût évolue selon le panier de soins qui sera retenu, selon les facteurs exogènes comme le coût des médicaments et autres produits de santé (réactifs et examens médicaux) et même selon l'inflation. Les études actuarielles sont en cours pour déterminer le coût global de l'assurance maladie»*, avance le gouvernement. Mais, chose sûre, et face à une forte fragmentation dans la prise en charge de la couverture maladie au Togo que confortent des études menées, c'est un système d'assurance maladie universelle pérenne qui va être institué, intégrant toutes les initiatives existantes (INAM, School Assur, Assurance FNFI, Assurance des salariés du formel, etc.). Il y a aussi la possibilité d'instaurer des prélèvements et des taxes parafiscales, dédié au financement de l'assistance médicale.

Enfin, l'INAM va-t-il survivre ? *«Le sort de l'INAM sera décidé lorsque l'architecture de l'assurance maladie universelle sera adoptée et un décret en conseil des ministres relatif à l'organisme de gestion permettra de régler cette question»*.

A noter que la loi sur l'assurance maladie universelle prévoit également la création de l'agence nationale d'assurance maladie, l'organisme qui va assurer la gestion de ce projet. En attendant sa mise en place, c'est l'Institut national d'assurance maladie (INAM) qui va assurer les missions et attributions qui lui sont dévolues.

PASSE VACCINAL

le généraliser ou le supprimer

* Bien lire et comprendre l'avis de la Cour constitutionnelle

Late Pater

C'est déjà obligatoire depuis le 10 septembre 2021, seulement par un simple communiqué. Et comme il le fait depuis les lois successives d'habilitation, l'Exécutif togolais a voulu, le 24 septembre suivant, régulariser, par ordonnance, la mesure qui assujettit l'accès aux ateliers, réunions physiques et bâtiments administratifs à la présentation d'une preuve de vaccination. Laquelle mesure, d'une durée initiale d'un mois, vient d'être reconduite. Ainsi, le Premier ministre a demandé l'avis de la Cour constitutionnelle sur le projet d'ordonnance relative à la présentation d'une preuve de vaccination contre le coronavirus pour accéder aux bâtiments publics. La réponse de la Cour, dans son avis en date du 30 septembre, est synonyme de rejet du texte en l'état. Mieux, d'un renvoi du texte pour un réajustement. Autrement dit, il revient à l'Exécutif de «*nationaliser*» le texte ou arrêter simplement le projet. Là, c'est mal connaître le pouvoir de Lomé qui chérit trop son affaire de Covid-19 pour laisser tomber, il va retoucher le texte et le maintenir, ironise un analyste.

La cheffe du gouvernement Victoire Tomégah-Dogbé

Des membres de la Cour Constitutionnelle (Archives)

Extraits de l'avis de la Cour constitutionnelle. «Considérant que le projet d'ordonnance soumis à l'appréciation de la Cour comporte cinq (5) articles disposant respectivement que : article 1er «L'accès à tout bâtiment administratif est subordonné à la présentation d'une preuve de vaccination contre la COVID-19 ou d'un test PCR COVID-19 négatif datant de moins de soixante-douze (72) heures, dans les préfectures du Golfe et d'Agoe-Nyivé. L'accès aux bâtiments administratifs est autorisé aux personnes ayant reçu la première dose d'un vaccin à doses multiples et dont le délai de prise de la dose suivante n'est pas expiré» ; l'article 2 donne pouvoir au ministre chargé de l'administration territoriale pour étendre par arrêté la mesure prévue pour les préfectures du Golfe et d'Agoe-Nyivé aux autres préfectures en fonction de l'évolution de la pandémie et lorsque les circonstances locales l'exigent ; l'article 3 donne le même pouvoir aux ministres sectoriels pour étendre, également par arrêté, la mesure précitée aux structures, institutions et organisations privées et internationales accueillant du public et relevant de leur secteur, en fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID-19 et lorsque les circonstances locales l'exigent ; l'article 4 expose tout contrevenant aux dispositions de l'ordonnance aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur ; et l'article 5 traite de la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance ;

Considérant que l'article 14 de la Constitution dispose que «L'exercice des droits et libertés garantis par la présente Constitution ne peut être soumis qu'à des restrictions expressément prévues par la loi et nécessaires à la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique, de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui» ; qu'ainsi le gouvernement peut prendre la mesure envisagée pour les préfectures du Golfe et d'Agoe-Nyivé ; mais qu'il ne peut le faire qu'en prenant une ordonnance de **portée générale** couvrant la totalité des préfectures du territoire national et prévoir la possibilité des mesures d'allègement ou de renforcement dans telle ou telle préfecture en fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID-19 compte tenu des circonstances locales ; qu'en conditionnant l'accès aux bâtiments administratifs à la présentation d'une preuve de vaccination ou d'un test PCR négatif datant de moins de soixante-douze (72) heures dans les **seules préfectures du Golfe et d'Agoe-Nyivé**, le projet d'ordonnance porte **atteinte au principe d'égalité** prévu par l'article 11 de la Constitution ;

Considérant, en effet, que l'article 11 de la Constitution de 1992 prévoit que «Tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit ; l'homme et la femme sont égaux devant la loi ; nul ne peut être favorisé ou désavantagé en raison de son origine familiale, ethnique ou régionale, de sa situation économique ou sociale, de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou autres» ; qu'il est de jurisprudence établie que «le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport avec l'objet de la loi qui l'établit»;

Qu'en retenant un périmètre d'application qui aurait compris exclusivement les préfectures du Golfe et d'Agoe Nyivè au lieu de revêtir une portée générale, l'ordonnance sous examen méconnaît le principe d'égalité ci-dessus rappelé ; que si le législateur peut prévoir des règles différentes selon les faits, les situations et les personnes auxquelles elles s'appliquent, c'est à la condition que soient assurées aux usagers des établissements concernés sur l'ensemble du territoire national des garanties égales ; qu'en voulant combattre l'expansion de la pandémie de COVID-19, en procédant comme il l'a fait, le gouvernement crée, en réalité, une **discrimination** entre les citoyens au regard de l'accès aux services et prestations publics ; qu'il défavorise les citoyens vivant dans les préfectures du Golfe et d'Agoe-Nyivé par rapport à ceux des autres préfectures ;

Considérant, en outre, que l'ordonnance soumise pour avis à la Cour constitutionnelle n'aménage pas, en raison de son objet et du contexte sanitaire, des **dérogations explicites** visant les personnes se trouvant dans l'impossibilité de présenter une preuve de vaccination ou de test PCR négatif, soit en raison de leur jeune âge, soit pour des motifs médicaux, soit encore pour d'autres motifs résultant de l'urgence ;

En conséquence, est d'avis que : la demande d'avis du Premier ministre est recevable ; l'objet du projet d'ordonnance est conforme à la Constitution ; le projet d'ordonnance est contraire à l'article 11 de la Constitution en tant qu'il ne dispose que pour les préfectures du Golfe et d'Agoe-Nyivé ; dit qu'il doit être tenu compte de la réserve formulée ».

PANIER DE LA MÉNAGÈRE

Baisse de 1,1 point des prix en septembre, plombés par Igname et Piment vert

Jean AFOLABI

En septembre 2021, l'INHPC – *Indice national harmonisé des prix à la consommation* – s'est établi à 111,7 au Togo, traduisant une baisse de 1,1% du niveau général des prix à la consommation. Cette baisse est principalement due au recul des indices des fonctions de consommation suivantes : «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-3,3%); «Enseignement» (-3,4%); «Santé» (-1,1%) et «Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants» (-1,7%). La baisse de l'indice global est cependant ralentie par l'augmentation du niveau des indices des fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,8%), «Restaurants et Hôtels» (+0,3%), «Articles d'habillement et chaussures» (+0,3%) et «Biens et services divers» (+0,3%), fait constater l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed).

La baisse de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est soutenue par la régression des indices des postes suivants: «Tubercules et plantain» (-21,5%) ; «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (-4,7%) ; «Légumes frais en fruits ou racine» (-8,5%) ; «Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs» (-8,0%) ; «Agrumes» (-12,9%) ; «Légumes frais en feuilles» (-8,4%) ; «Céréales non transformées» (-1,0%) ; «Autres produits frais de mer ou de fleuve» (-6,3%) ; «Autres produits à base de tubercules et de plantain» (-2,5%) et «Légumes secs et oléagineux» (-0,9%).

Les plus fortes contributions à la baisse de l'indice des fonctions de consommation «Enseignement» ; «Santé» et «Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants» sont le fait des postes ci-après : «Enseignement secondaire» (-12,2%) ; «Médicaments traditionnels» (-10,7%) ; «Vin et boissons fermentées» (-4,0%) et «Tabac et stupéfiants» (-1,4%). Au chapitre des contributions positives, les postes (i) «Electricité» (+11,5%) et «Alimentation en eau» (+3,0%), (ii) «Restaurants, cafés et établissements similaires» (+0,3%), (iii) «Sous-vêtements femmes» (+4,4%) et «Tissus d'habillement» (+0,6%) et (iv) «Appareils et articles pour soins corporels» (+5,2%) ont contribué à la hausse des indices des fonction de consommation respectivement «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles», «Restaurants et Hôtels», «Articles d'habillement et chaussures» et «Biens et services divers».

Les produits en baisse de prix

Selon l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), la diminution du niveau des indices observée en septembre 2021 est imputable au fléchissement des prix des variétés suivantes : «Igname» (-24,9%); «Banane plantain mûre» (-11,4%); «Patate douce fraîche» (-3,1%); «Manvi fumé (hareng)» (-21,4%); «Doèvi (anchois) fumé» (-13,3%); «Doèvi (anchois) séché » (-11,0%); «Doèvi frit» (-8,4%); «Akpala (chinchard) fumé» (-2,0%); «Adiadoè (sardinelles fumées)» (-0,2%); «Tomates rondes (pomme)» (-25,3%) ; «Concombre» (-16,0%) ; «Gboyébessé (piment vert)» (-35,5%) ; «Piment rouge frais» (-28,6%) ; «Gingembre frais» (-10,8%) ; «Oranges locales» (-13,8%) ; «Citrons» (-11,4%) ; «Gboman» (-12,0%) ; «Choux vert» (-9,9%) ; «Adémè» (-8,5%) ; «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (-3,1%) ; «Riz importé brisé vendu au petit bol» (-0,8%) ; «Bolou moumou (crevettes fraîches)» (-6,9%) ; «Aglinvi moumou (crabes frais)» (-5,6%) ; «Cossette de manioc» (-11,6%) ; «Tapioca petit grain» (-3,5%) ; «Gari (Farine de manioc)» (-2,2%) ; «Agbélima (manioc râpé)» (-1,0%) ; «Sésame» (-4,4%) ; «Haricots blancs secs» (-1,0%) ; «Arachide décortiquée crue» (-0,3%) ; «Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire» (-43,6%) ; «Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire privée (CEG)» (-0,4%) ; «Herbe Zangara pour paludisme» (-36,4%) ; «Tchoukoutou local artisanal» (-6,4%) et «Cola fraîche» (-4,3%).

Les produits en hausse de prix

Les variétés ayant renchéri en septembre 2021 sont entre autres : «Prix d'un consommateur-type d'électricité» (+11,5%) ; «Prix d'un consommateur-type d'eau» (+15,0%) ; «Café au lait avec pain beurré (Pain entier)» (+1,4%); «Riz + sauce poisson» (+1,0%); «Plat de kom + poisson frit» (+1,0%) ; «Café au lait avec omelette (1/2 pain + 1 œuf)» (+0,7%) ; «Soutien-gorge» (+4,1%); «Tissu pagne multicolore importé (Hitarget)» (+1,8%); «Tissu synthétique kaki importé» (+0,5%); «Cure dents» (+9,7%) et «Tondeuse électrique» (+1,2%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 0,3% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a progressé de 0,1%. Les indices des prix des «Produits frais» ont connu une baisse de 5,5% atténuée par la hausse des indices des produits de l'Energie de 2,2%. Au regard de la provenance, les prix des produits «locaux» ont régressé de 1,6%. Du point de vue de la classification sectorielle, la baisse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur «primaire» (-5,2%) et «secondaire» (-0,5%) amortie par la hausse des prix des produits du secteur tertiaire (+0,7%). Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient essentiellement de la diminution des prix des produits «non-durables» (-2,1%).

En évolution trimestrielle

Le niveau général des prix en septembre 2021 a régressé de 0,7% comparativement à la situation de juin 2021 (évolution trimestrielle). Cette évolution est la résultante, d'une part, de la régression des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-2,5%) et «Enseignement» (-3,8%) et, d'autre part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (+0,8%), «Transports» (+1,4%) ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,4%) ; «Articles d'habillement et chaussures» (+0,4%) et «Biens et services divers» (+0,5%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de la diminution des prix des «Produits frais» (-7,3%) jugulée par la hausse des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+1,0%) et des produits de l'«Energie» (+1,7%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique essentiellement par la régression des prix des produits «locaux» (-1,7%). La baisse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est principalement induite, du point de vue de la durabilité, par la diminution des prix des produits «Non durables» (-1,6%). Le fléchissement des prix des produits des secteurs primaire (-7,2%) et tertiaire (-0,1%) amorti par le renchérissement des prix des produits du secteur secondaire (+0,7%) a entrainé la baisse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rapport à septembre 2020), le niveau général des prix a progressé de 5,7% conséquemment à la hausse des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+12,5%), «Transports» (+5,3%), «Restaurants et Hôtels» (+2,3%), «Communication» (+6,2%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,3%), «Biens et services divers» (+1,8%), «Loisirs et culture» (+2,0%), «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+1,3%), «Articles d'habillement et chaussures» (+0,1%) et «Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants» (+0,5%). Le niveau général des prix a cependant été ralenti par la dépréciation des produits des fonctions de consommation «Enseignement» (-2,5%) et «Santé» (-0,3%).

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel, est la résultante de l'augmentation des prix des «Produits frais» (+12,2%), des produits «Hors Energie et Produits frais» (+3,8%) et des produits de l'«Energie» (+5,7%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique par la hausse des prix des produits «locaux» (+7,1%) et «importés» (+2,0%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'accroissement de prix des produits «Non durables» (+8,4%), des «Services» (+2,8%), des produits «durables» (+0,2%) et des produits «semi-durables» (+0,4%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «secondaire» (+4,2%), «primaire» (+15,7%) et «tertiaire» (+2,8%).

Le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, au niveau national s'est établi à 3,8% en septembre 2021, indique l'Institut national de la Statistique.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

145 milliards Cfa pour lancer le Corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey

Jean AFOLABI

Le Burkina Faso vient de bénéficier d'un financement de 145 milliards de francs Cfa de la Banque mondiale en vue de lancer les travaux du corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey (LON). La signature de la convention de financement a eu lieu le 29 septembre 2021 à Ouagadougou, rapporte la presse locale.

Le pays peut ainsi engager les travaux de construction du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey. Il s'agit, notamment de la mise en place d'un corridor dit intelligent, piloté par le déploiement d'un système intégré d'informations sur les transports, l'amélioration des installations de passage des frontières, des processus et des procédures de transit au niveau des frontières entre le Burkina Faso, le Togo et le Niger et l'amélioration des routes de desserte autour du corridor avec notamment la réhabilitation de la Route nationale n°17 et des routes régionales 32 et 06.

Composé de moitié d'un don et de l'autre d'un prêt, cette enveloppe va permettre de réduire le coût mais aussi le temps du transport entre Ouagadougou et Lomé ou Ouagadougou et Niamey. Il va aussi faciliter le transit des voyageurs en provenance de Niamey qui souhaitent se rendre à Lomé. «*Sur ce projet, il y a 3 pays qui sont en compétition et nous avons pu avoir la plus grande partie. Nous allons montrer que notre pays peut sortir avec une capacité d'absorption de réalisation des infrastructures à la hauteur de l'importance du projet*», a déclaré le ministre burkinabè des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, Vincent T. Dabilgou.

Le Burkina Faso se taille ainsi la part du lion d'un projet régional de 470 millions de dollars, d'autant que 40% des volumes d'importations transitent par le pays. Et que les activités économiques qui sont menées le long du corridor contribuent à environ 40% de son produit intérieur brut.

Approuvé le 15 juillet 2021 par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale, le Projet de corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey (LON) stimulera la collaboration entre les trois pays dans le but d'améliorer la qualité des services de transport le long de cet axe, de développer les infrastructures sociales et économiques et de renforcer la résilience face aux menaces sécuritaires et climatiques.

Le projet LON, long de 1 065 kilomètres, remédiera à bon nombre de problèmes en aidant à simplifier et optimiser les procédures douanières, à professionnaliser les acteurs du transport et à améliorer le système de gestion des données de transport ainsi que la sécurité routière. A terme, le temps d'acheminement du fret entre le port de Lomé et Niamey sera raccourci de 25% et le délai de passage des frontières par les camions sera réduit de 62% entre le Togo et le Burkina Faso, et de 54% entre le Burkina Faso et le Niger.

La croissance solide et inclusive insufflée par le projet bénéficiera à des millions de personnes dans la région et contribuera à réduire les disparités entre les sexes. Ainsi, il est prévu que le pourcentage de femmes parmi les professionnels du secteur routier commercial et de la logistique passe de zéro à 15%. Par ailleurs, des méthodes climato-intelligentes seront appliquées pour réhabiliter les voies d'accès, de même que les postes de santé, les écoles et les centres d'information pour les femmes dans les zones mal desservies et affectées par les conflits.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Relatif aux Obligations de relance

Légère hausse du montant aux banques du Togo mardi

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 12 octobre 2021, à une injection de liquidités d'un montant de 3.276,127 milliards de francs Cfa. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 172,740 milliards, contre 165,240 milliards il y a une semaine. L'opération arrive à échéance lundi 18 octobre 2021, indique la Banque centrale. Elle est ressortie d'un taux fixe de 2,0000%.

Au total, quatre-vingt-dix (90) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'adjugent respectivement 952,595 milliards et 695,860 milliards. Ils sont suivis par ceux du Bénin avec 471,000 milliards, du Burkina Faso avec 371,680 milliards, du Mali avec 295,270 milliards. Le Niger s'adjuge 263,282 milliards. La Guinée-Bissau fait 52,700 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications s'est fixé à 3.285,2 milliards en août 2021, contre 3.411,8 milliards en juillet 2021, soit une baisse de 3,71% sur un mois. Il convient de souligner que les adjudications sont effectuées depuis le 31 mars 2020 à taux fixe, à savoir le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres, qui a été réduit de 2,50% à 2,0% à compter du 24 juin 2020.

FOOTBALL/ ELIM CM 2022

Les Lions de la Téranga et de l'Atlas terminent en patrons

Sur la ligne de départ du deuxième tour des qualifications africaines pour la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022™, ils étaient 40 pour 10 places au tour suivant. Avec six matches à jouer pour décider de leur avenir, autant dire que la moindre défaite peut avoir des conséquences dramatiques. Le Ghana et le Cameroun pourraient s'en mordre les doigts à l'heure du décompte final.

Hervé A.

Au contraire, le Maroc et le Sénégal, qui ont fait le plein de points, sont déjà assurés de participer à l'étape suivante. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Nigeria et la Tunisie, tous anciens mondialistes, ont leur destin en main, tout comme la Tanzanie et le Mali, en tête de leur groupe, qui gardent intact leur rêve de participer à leur première épreuve mondiale.

Avec quatre victoires en autant de matches, les Lions de l'Atlas et ceux de la Téranga sont assurés de finir en tête des Groupes I et H respectivement, et joueront donc leurs deux dernières rencontres sans pression. Les Marocains ont enchaîné trois matches en six jours, pour deux larges victoires contre la Guinée-Bissau (5-0 et 0-3), et un succès autoritaire en Guinée (1-4).

De leur côté, les Sénégalais out aussi eu besoin de seulement quatre journées pour remporter leur groupe, les deux dernières marquées par des victoires contre la Namibie (4-1, 1-3). Déjà buteur à l'aller, tout comme l'attaquant vedette Sadio Mané, Famara Diedhiou a signé un triplé au retour pour officialiser la qualification des joueurs d'Aliou Cissé. Dans ce groupe, en dehors de la bonne performance des Sénégalais, on note le réveil tardif des Togolais qui ont pris points sur 6 (1-1 ; 1-2) face au Congolais et se positionnent à la deuxième place du groupe.

Dans le Groupe A, toujours invaincus, les Fennecs, champions d'Afrique en titre, restent en tête à la différence de buts devant le Burkina Faso. Leurs deux victoires de la semaine éliminent Djibouti et le Niger et promettent une rencontre décisive le 14 novembre prochain en Algérie.

La Tunisie, dans le Groupe B, a abandonné ses premiers points en Mauritanie (0-0), mais conserve la tête de la poule, notamment grâce à sa victoire quelques jours plus tôt face au même adversaire (3-0). Deuxième, la Guinée Équatoriale, qui a pris quatre points en deux matches contre la Zambie, devra espérer un faux pas des Aigles de Carthage si elle veut lui subtiliser la première place lors des deux rendez-vous de novembre.

La défaite du Nigeria à domicile, dans le Groupe C contre la modeste République centrafricaine (0-1) a certes été un coup de tonnerre en Afrique, mais les Super Eagles ont pris leur revanche quelques jours plus tard au retour (0-2), et conservent leur première place. Le Cap-Vert, double vainqueur du Liberia, reste en embuscade à deux points. Les Lone Stars et les Fauves sont éliminés, mais ils joueront le rôle d'arbitre respectivement contre les Nigérians et les Capverdiens, avant l'affrontement des leaders de la dernière journée.

Dans le Groupe D, Côte d'ivoire et Cameroun ont fait le plein lors leurs doubles confrontations respectives avec le Malawi et le Mozambique, tous deux désormais hors course. La place au tour suivant devrait se jouer lors de la dernière journée. Les Lions Indomptables, pourtant domptés à l'aller, n'auront d'autre choix que de s'imposer à domicile face aux Éléphants, à condition que les deux équipes ne perdent pas de terrain lors de l'avant dernière journée, où les Ivoiriens accueillent les Mambas, et les Camerounais se déplacent chez les Flames.

Le Mali et l'Ouganda, dans le Groupe E, ont mis fin aux espoirs du Kenya et du Rwanda, et se préparent à un affrontement décisif lors de la dernière journée. Pour l'instant, les Aigles gardent la pole, et auront l'avantage de recevoir les Cranes le 14 novembre prochain, après le nul vierge à l'aller en septembre dernier en Ouganda.

PRIX VISA

Deux jeunes femmes à l'honneur

Une nouveauté dans l'univers olympique et paralympique. Le prix Visa, initié par l'entreprise américaine membre du programme TOP du CIO, est décerné pour la première fois cette année.

Il célèbre "*les moments forts des Jeux olympiques et paralympiques en dehors de l'aire de compétition, des moments qui témoignent des qualités d'amitié, d'inclusion, d'acceptation et de courage*". Un moment est choisi par le public, via un vote en ligne, pour chacun des deux événements.

Avec, à la clef, un chèque de 50 000 dollars. Mais, surprise, le lauréat n'empoche pas la somme versée par Visa. Il doit désigner une organisation caritative qui en sera bénéficiaire en son nom. Le CIO a dévoilé mardi 12 octobre la première promotion de ce nouveau prix. Pour les Jeux olympiques de Tokyo, la skateuse brésilienne Rayssa Leal, 13 ans, a été choisie par les fans, "*en raison de l'esprit sportif dont elle a fait preuve envers ses adversaires à Tokyo.*" La jeune athlète a choisi de reverser son prix de 50 000 dollars à l'organisation brésilienne Social Skate, très active auprès des jeunes dans le quartier de Calmon Viana, dans la ville de Poá à São Paulo. Pour les Jeux paralympiques, la lauréate est la lanceuse de javelot néo-zélandaise Holly Robinson, titrée aux Jeux de Tokyo en classe F46.

Elle a séduit les votants "*pour avoir généreusement remercié les officiels de la compétition et les avoir inclus dans la cérémonie des vainqueurs.*" Holly Robinson a fait le choix de la mission de Ronald McDonald House South Island, en Nouvelle-Zélande, destinée à créer, trouver et soutenir des programmes qui améliorent directement la santé et le bien-être des enfants et de leurs familles. Le prix Visa reviendra pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pékin 2022.

JEUX OLYMPIQUES

Paris 2024 lancera Kipchoge sur le bitume

Le COJO Paris 2024 aura un invité de prestige, dimanche 31 octobre, une journée marquant la date symbolique de J - 1000 jours avant l'ouverture de l'événement olympique.

Eliud Kipchoge fera le voyage vers la capitale française. Dans son sac, une paire de running. Le double champion olympique du marathon, premier homme sous les deux heures sur la distance (dans une course non officielle), déroulera sa foulée sur l'avenue des Champs-Elysées. A train soutenu, pour un 5 km d'un genre inédit.

Sur la ligne de départ, en plus du coureur kényan, 2 000 participants amateurs. En jeu, quelques centaines de dossards pour le Marathon pour tous des Jeux de Paris 2024, prévu en marge de l'épreuve olympique, sur un parcours identique. Ils seront remis à tous les engagés capables de franchir la ligne d'arrivée de ce 5 km avant Eliud Kipchoge.

Précision d'importance : la course se disputera par handicap. Les?participants seront répartis par sas de départ, selon leur temps d'engagement, les plus lents s'élanceront en premier, suivis des plus rapides. Eliud Kipchoge partira en dernier, avec une pénalité de temps. Il disposera d'un couloir dédié.

Le défi est simple: boucler les 5 bornes sans être rattrapé par le Kényan. Le recordman du monde du marathon préfère l'effort plus prolongé, mais il possède un record personnel de 12 minutes 46 secondes 53 sur 5 000m, établi sur piste en juillet 2004 à Rome. Costaud.

Commentaire du coureur kényan : "*Cette course unique est à l'image de ce qu'est la course à pied : accessible à tous.?Sur l'une des plus belles avenues du monde, je vous mets au défi de ne pas me laisser*

membres du Club Paris 2024. Au dernier pointage, ils sont aujourd'hui plus de 235 000. Les 2 000 partants invités à défier Eliud Kipchoge seront parmi eux. Ils seront sélectionnés par tirage au sort au terme d'un challenge proposé par le COJO Paris 2024 entre le 13 et le 19 octobre.

Lancé le 26 juillet 2020, le Club Il se veut le pendant grand public de l'opération Terre de Jeux 2024, dédiée aux collectivités. Dans les deux cas, une même ambition : étendre l'aventure des Jeux de Paris 2024 au-delà du seul périmètre des sites de compétition. Engager les communes et la population françaises derrière le projet.

BREVES

Wuhan retrouve son marathon

Tout un symbole. La ville chinoise de Wuhan, où a été détecté en 2019 le premier cas de COVID-19, organisera dimanche 24 octobre son marathon annuel. Il devrait rassembler environ 26 000 coureurs, dont 10 000 inscrits sur la distance de 42,195 km (le reste du peloton disputera un semi-marathon ou un 13 km).

Le parcours partira du Musée des sciences et de la technologie, au bord du fleuve Yangtze, pour se terminer à Happy Valley, un parc d'attractions. Deux cents dossards ont été réservés aux membres du personnel de santé qui ont aidé Wuhan et ses 11 millions d'habitants à combattre la pandémie de coronavirus.

Les participants doivent démontrer qu'ils n'ont pas voyagé dans une zone à haut risque ou à l'étranger depuis 21 jours avant la date de la compétition. Ils devront présenter un pass sanitaire et un test négatif au COVID-19 datant de sept jours ou moins.

Les organisateurs ont également prévu, en parallèle de la course, un marathon en ligne ouvert aux compétiteurs ne pouvant pas se rendre à Wuhan. L'édition 2020 du Marathon de Wuhan avait été annulée en raison de la crise sanitaire.

L'UEFA lance la course à l'Euro 2028

La course est lancée. L'UEFA a officiellement ouvert, mardi 12 octobre, le processus de candidature à l'Euro masculin de football en 2028. Selon un communiqué de l'instance, les fédérations intéressées devront déclarer leur intérêt au plus tard en mars 2022. Le choix du ou des pays hôtes sera annoncé au mois de septembre 2023.

L'UEFA autorise les candidatures communes, sous réserve que les pays concernés " *soient géographiquement compacts* ". Mais, précision d'importance, elle ne pourra " *garantir* " la qualification automatique des équipes des pays hôtes s'ils sont plus de deux à s'associer. Pour être valable, un dossier de candidature devra proposer au moins dix stades, dont un au minimum d'une capacité de 60 000 places assises, un de 50 000 places, au moins quatre de 40 000 places et trois de 30 000 places.

Reste une inconnue : l'Euro 2028 se retrouvera-t-il en concurrence avec la Coupe du Monde ? La FIFA continuant à avancer les pions de son projet d'un Mondial tous les deux ans, il n'est pas exclu que les deux événements soient intégrés au calendrier de l'année 2028.

L'intérêt pour l'Euro serait donc sans doute amoindri, ce qui aurait un impact sur la campagne de candidature. L'Espagne, l'Angleterre et la Turquie comptent parmi les candidats potentiels à l'accueil de l'Euro 2028. Une candidature commune Grèce-Bulgarie-Serbie-Roumanie serait également dans les tuyaux.

Une athlète américaine traîne Nike devant les tribunaux

Les ennuis s'accumulent pour Alberto Salazar. L'ex entraîneur du Nike Oregon Project, suspendu pour 4 ans par l'Agence américaine de lutte contre le dopage (USADA), est aujourd'hui poursuivi par l'une de ses anciennes athlètes.

Mary Cain, 25 ans, championne du monde junior du 3 000 m en 2014, accuse Alberto Salazar de harcèlement psychologique. Elle a déposé une plainte devant un tribunal de l'Oregon, où elle explique que les faits remontent à l'époque où elle a rejoint le groupe de l'ancien marathonien, à l'âge de 16 ans.

L'athlète américaine décrit Alberto Salazar comme un coach colérique et autoritaire, cherchant en toutes circonstances à contrôler la vie de ses athlètes. Elle explique qu'il n'hésitait pas à l'humilier en public, notamment sur la question de son poids, dont il avait fait une obsession.

Les règles alimentaires qu'il lui avait imposées étaient tellement strictes que, totalement affamée, elle en était réduite à voler des barres énergétiques à ses coéquipières. Toujours selon Mary Cain, le comportement d'Alberto Salazar aurait eu un grave impact sur sa santé physique et mentale.

La jeune femme assure également que plusieurs personnes au sein de la société Nike étaient au courant du comportement de l'entraîneur, mais ne seraient jamais intervenues. Après avoir quitté le groupe en 2019, Mary Cain est tombée en dépression, elle a souffert de troubles alimentaires, d'une anxiété généralisée et de problèmes d'automutilation. L'athlète américaine réclame aujourd'hui 20 millions de dollars à Alberto Salazar et à l'équipementier Nike.

TOGO CLOTHING COMPANY

L'entreprise créée par le groupe ITC Rmg va s'implanter au sein de la PIA en créant 2.000 emplois directs

Late Pater

Adétikopé, 11 octobre 2021 - La PIA a le plaisir d'annoncer la création en son sein, d'une entreprise de confection textile de classe mondiale baptisée «Togo Clothing Company». L'investissement total est évalué à 20 milliards de francs Cfa ; il devrait générer 23 milliards de francs Cfa de valeur à l'exportation par an et créer 2 000 emplois directs. La Togo Clothing Company (TCC) a été créée par ITC Rmg, une entreprise qui a une solide expérience dans la fabrication et le commerce de vêtements et qui compte des acheteurs dans le monde entier tels qu'Ellesse, Beverly Hills Polo Club, Kappa, Louis Philippe et bien d'autres.

La TCC fera partie du parc textile durable de pointe de la PIA et fournira des services tout au long de la chaîne de valeur, de l'approvisionnement en coton traçable et responsable à une infrastructure logistique de premier ordre en passant par les énergies renouvelables (dont des panneaux solaires). La construction de l'unité de confection débutera en novembre 2021 et l'exploitation devrait commencer en mai 2022. Une fois achevée, l'usine comprendra un total de 750 machines à tricoter. La TCC respectera les normes sociales et environnementales les plus strictes et créera un modèle durable révolutionnaire dans le textile en Afrique de l'Ouest. La compétitivité de la production en termes de prix devrait être comparable à celle de concurrents internationaux tels que l'Inde, le Bangladesh, le Cambodge ou la Chine.

«La création de la Togo Clothing Company est l'accomplissement d'une étape importante pour la toute récente Plateforme Industrielle d'Adetikopé. Ce succès s'inscrit dans la vision du Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé de positionner le Togo comme une plaque tournante régionale de l'industrie textile. Cette réalisation montre ce que des investisseurs habiles et audacieux peuvent faire au Togo», s'est réjoui Sani Yaya, ministre togolais des Finances. Tandis que, pour Zahir Sait, PDG de International Trading Company Rmg, *«la Togo Clothing Company est une réalisation majeure à la fois pour le Togo et pour*

ITC Rmg. Cette nouvelle usine de fabrication va générer des milliers d'emplois localement. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation des femmes. Une formation technique dans la fabrication de vêtements, le développement des compétences et la rationalisation de la chaîne d'approvisionnement locale entraînant des marges accrues et une empreinte carbone réduite dans le cadre de notre initiative de développement durable seront les points forts immédiats du projet».

International Trading Company (ITC Rmg) est un fabricant de textile basé en Inde. Depuis 2001, l'entreprise produit une large gamme de produits tricotés : pulls, pullovers, cardigans, écharpes, gants et bonnets pour hommes, femmes et enfants. ITC Rmg fournit des clients internationaux célèbres (Macy's, Van Heusen, Tommy Hilfiger, Louis Philippe). La société exploite quatre unités de production en Inde.

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

• Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
• Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;
• Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;
• Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1er octobre 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201 www.otr.tg +228 90 99 41 01

En fin de réalisation prévue en décembre 2021

L'ANADEB veut pérenniser les réalisations du projet EJV

Jean AFOLABI

Le projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV), démarré effectivement le 13 décembre 2017, prendra fin le 31 décembre 2021 prochain. L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), le maître d'ouvrage, pense déjà à la stratégie de pérennisation des micro-projets réalisés et des activités génératrices de revenus (AGR) entreprises par les jeunes bénéficiaires. Le 11 octobre 2021, l'agence a entrepris à cet effet une tournée régionale de présentation de la stratégie de sortie des villages EJV, qui s'achève ce vendredi.

Débutés dans la région Maritime, ces rencontres ont réuni les maires des villages bénéficiaires du projet EJV, et les ONG et associations partenaires dudit projet. Elles se poursuivent dans les autres régions jusqu'au 15 octobre 2021. La stratégie de sortie des villages bénéficiaires, le mémorandum d'entente entre l'Anadeb et les acteurs d'appui-accompagnement post projet, l'engagement des mairies et des collectivités locales, et la volonté des ONG et associations à suivre la stratégie de sortie ont fait l'objet d'échanges au cours de ces ateliers régionaux, a indiqué l'Anadeb.

Le projet EJV, estime l'Anadeb, a atteint ses objectifs. «*A la base, elle vise 14 000 jeunes (hommes et femmes) togolais âgés de 18 à 35 ans en situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité issus de 200 villages des 150 cantons les plus pauvres. A ce jour, le projet a touché 14 145 jeunes bénéficiaires. De ce nombre, 14 023 jeunes ont élaboré leur Plan d'affaires (PA) et 11 495 jeunes ont bénéficié d'une subvention de 60 000 francs CFA pour démarrer ou étendre leurs activités génératrice de revenus. 200 microprojets ont été réalisés à travers les Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO)*», détaille l'Agence nationale d'appui au développement à la base.

La stratégie d'intervention adoptée par le projet repose sur l'approche de développement conduit par les communautés (DCC). Elle se traduit au niveau local par la responsabilisation des comités villageois de développement (CVD) qui assurent la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de microprojets identifiés par eux-mêmes et de façon participative avec les membres de leurs communautés respectives. Ces microprojets relèvent des Travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) sont des activités agricoles ou des activités non agricoles.

Le projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) est financé par la Banque mondiale à hauteur de 9 milliards de francs CFA. Il vise à fournir des opportunités de génération de revenus aux jeunes pauvres et vulnérables ciblés du Togo.

Source : ANADEB.

Dans la capitale ivoirienne / Les 15 et 16 octobre 2021

Le Togo et 4 de ses pairs échangent sur de l'énergie

L'association Light On, avec l'appui de la Banque africaine de développement, des fonds d'investissement climatiques et d'autres partenaires, organise, ce vendredi 15 et samedi 16 octobre 2021 au Radisson Blue Airport hôtel d'Abidjan, le Salon de l'énergie et du développement durable (SEDD). La CIE (Compagnie ivoirienne d'électricité), EDF (Electricité de France), Orange, TotalEnergies, Engie, Dalberg et la GIZ sont partenaires du salon, qui se tiendra sur le thème suivant : *«L'innovation au service du secteur de l'énergie pour améliorer les conditions de vie des populations»*.

Le salon réunira les acteurs des secteurs public et privé de cinq pays d'Afrique de l'Ouest – *Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo* – et traitera différentes thématiques liées à l'énergie et au développement durable dans la région. Plusieurs exposants, spécialistes des questions d'électrification et d'énergie renouvelable et un panel d'experts débattront du thème principal.

Cinq activités principales seront organisées au cours de ce salon : les conférences, les stand-up, les expositions d'entreprises (stands), le pitch (concours de start-up), et le déjeuner d'affaires. Le salon permettra également de récompenser les start-up proposant des solutions innovantes dans le domaine de l'énergie. Le lauréat recevra un prix d'un montant de trois millions de francs CFA.

«Light On» est une initiative de jeunes Africains expérimentés dans le secteur de l'énergie, désirant apporter leur expertise à la résolution de problématiques économiques liées au manque d'accès à une source d'électricité fiable.

Au Bénin / Avec l'appui de la Banque africaine de développement

Les piliers d'un nouveau modèle de développement identifiés

Jean AFOLABI

Au regard des défis à relever et des enjeux de la transformation structurelle pour une croissance inclusive au Bénin, six principaux piliers ont été identifiés comme socle du nouveau modèle de croissance et de développement du pays, relève la Note de diagnostic pays (NDP) de la Banque africaine de développement (Bad) publié le 27 septembre dernier. La note fixe, en premier, le développement du capital humain pour une productivité accrue. En effet, afin de créer une dynamique, impulsée par une main d'œuvre qualifiée et compétente, le document de la Banque invite le Bénin à intensifier les investissements dans l'éducation, la formation technique et professionnelle. «*C'est la clef pour l'éclosion et l'adoption des innovations et technologies qui améliorent la productivité et la compétitivité du travail. La redéfinition des curricula de formation avec un accent particulier sur les besoins des entreprises industrielles (y compris celles opérant dans l'agro-industrie) doit constituer une priorité pour satisfaire une demande de travail spécifique*», oriente la NDP.

Développer les chaînes de valeurs agricoles et industrielles constitue le deuxième pilier du modèle. Il s'agit de valoriser les produits de base de l'agriculture et d'assurer le développement des chaînes de valeurs. L'agro-industrie alimentaire, avec la valorisation des produits de l'ananas, de l'anacarde, de l'igname et du maïs ayant été identifiée comme le premier secteur porteur devant favoriser le développement des chaînes de valeurs.

Les réformes doivent également s'étendre à poursuivre la création des zones agro-industrielles spéciales (agropoles intégrés). Celles-ci permettent d'impliquer la promotion d'une solution de bout en bout de l'ensemble des chaînes de valeur de divers produits sélectionnés en concentrant les activités agro-industrielles dans des zones à fort potentiel agricole afin de stimuler la productivité et intégrer la production, la transformation et la commercialisation des produits. Ceci devrait prendre place dans un programme de développement et d'accompagnement de l'agriculture moderne et de l'industrie de transformation dans une stratégie d'industries industrialisantes.

Le troisième pilier affirmé par la NDP est le développement des infrastructures de soutien à la compétitivité à travers des investissements publics efficaces. Selon le document de la Banque, le gouvernement béninois devrait maintenir non seulement la dynamique de financement des investissements publics, entamée ces dernières années, mais aussi veiller à l'amélioration de leur qualité. Les infrastructures permettent d'améliorer la compétitivité sectorielle et globale de l'économie par le mécanisme des effets multiplicateurs sur le reste de l'économie, mais aussi celui des effets d'entraînement et d'incitation sur les investissements privés, note le document.

«*Le nouveau modèle de croissance et de développement impose une transformation sociale, qui doit être impulsée par un mécanisme de redistribution en faveur des populations pauvres*», conclut le document de la Banque africaine de développement.

Après l'obtention du BAC

Ces jeunes qui se sentent libres

Etonam Sossou

La joie de se sentir plus libre, de faire ce qu'on veut … ». Des propos qui reviennent souvent dans la bouche des nouveaux bacheliers. En effet, la perspective d'une plus grande liberté est l'une des principales raisons pour lesquelles les lycéens veulent réussir l'examen du bac. Emplois de temps plus « flexibles », gestion personnelle des cours et cerise sur le gâteau, pour certains, le départ de la maison familiale. Une façon de couper le cordon ombilical. Si cette alternative ravit les jeunes, elle n'est pas toujours du goût des parents.

En somme, le bac est le passage obligé pour accéder à l'indépendance à laquelle aspirent nos jeunes comme le confirme Rita fraîchement diplômée. «*Pour moi, le passage du lycée à l'université sera très marqué puisque je vais devoir poursuivre mes études à Accra. Une façon d'alléger le joug de mes parents* ». «*Je ne risque plus d'être traitée comme un bébé*», affirme pour sa part Céline qui quitte également le cercle familial ». Avant d'ajouter : «*Je me sens déjà responsable de ma vie*». Ce qui est loin de rassurer sa maman qui a tout le mal du monde à réaliser que sa fille s'apprête à voler de ses propres ailes. « *Sincèrement j'aurais tant souhaité que Céline reste avec nous, car je ne la sens pas prête à s'assumer toute seule* ». Même son de cloche chez ce papa-poule «*Certes, je suis très fier de mon fils, mais il est tellement irresponsable…* ». Mais les enfants ne l'entendent pas de cette oreille et réclament à cor et à cri plus d'autonomie. Comme l'expliquent les pédagogues, «*l'apprentissage de l'autonomie est un moment clé de l'éducation d'un jeune enfant. Un moment, ou plutôt une démarche qu'on initie dès la sortie du berceau. Couper le cordon, c'est donner à son enfant toute la force dont il a besoin pour se débrouiller seul. Et si les parents ont parfois du mal à lâcher prise, c'est pourtant en devenant autonome qu'on devient grand* ».

Si certains élèves ne motivent pas leur volonté de partir du foyer parental par un quelconque conflit avec les parents, d'autres par contre voient dans le baccalauréat un moyen d'apaiser les dissensions. C'est le cas de Cédric, ravi de mettre un peu de distance entre ses parents et lui : «*Je les ai tout le temps sur le dos surtout maman. Rien de ce que je fais ne trouve grâce à ses yeux. Et c'est une source constante de conflits*». Selon lui, le fait de vivre loin de ses parents les conciliera davantage. «*Ils ne me crieront pas dessus, les rares fois qu'on se retrouvera. Au contraire les retrouvailles seront très attendues*», explique-t-il avant d'ajouter: «*L'exemple de mon frère aîné est très édifiant dans ce sens*».

3ème Édition Salon FERIN

Terreau Fertile s'évertue pour sa réussite

Etonam Sossou

La 3ème édition du Salon de Facilitation des Échanges et Revalorisation des Investissements (Salon FERIN), aura lieu aux dates et lieu prévus. Le comité d'organisation a livré à la presse le 13 octobre 2021, à Lomé, le bilan des deux précédentes éditions. L'occasion pour lui de faire le point des préparatifs de la troisième édition afin de rassurer le public togolais et étranger de la tenue dans des conditions appropriées de ce grand rendez-vous de l'entrepreneuriat, les 21 et 22 octobre prochain. «*Le bilan des deux premières éditions est positif dans le sens où elles ont permis de mettre en place un cadre d'interaction d'échanges qui ont permis de former une vingtaine d'entrepreneurs que nous accompagnons grâce à un financement d'environ 20 millions, au niveau de l'association*» a précisé Mme Bileyo Donko, Présidente de l'Association Terreau Fertile, initiatrice de l'évènement.

Placée sous le thème :« *l'innovation, l'industrialisation : socles d'un développement inclusif et durable* », cette troisième édition du Salon Férin, selon Mme Bileyo Donko, a à ce jour enregistré des exposants, panelistes et des partenaires financiers comme techniques. «*La majeure partie des stands a été réservée, il y aura des experts du Togo et d'autres pays pour animer les panels pendant les conférences*», a précisé Mme Bileyo Donko.

Le Salon FERIN 2021 sera un cadre de réflexions et de partage entre différents acteurs impliqués dans le développement de l'Afrique. Au cours des différentes rencontres de ce salon il sera question de booster et de diversifier l'entrepreneuriat au Togo et en Afrique; promouvoir la facilitation des échanges, encourager les investissements et mettre en place un cadre public-privé pour un partage d'informations. '*Les deux premières éditions ont été une réussite et nous espérons que celle ci va rentrer dans cette dynamique*», a souhaité la Présidente.

Au programme, des conférences, tables rondes, formations, expositions des produits locaux. La participation est strictement gratuite mais sur présentation d'un pass vaccinal anticovid19 ou un test PCR de moins de 72 heures. Sont attendus les institutions gouvernementales, les entreprises, les institutions financières, les entrepreneurs, les médias, les porteurs de projets, les startups, les investisseurs, les jeunes diplômés et les étudiants e dtc.

Dans le but de primer les jeunes, les startups ou autres porteurs de projets, l'évènement organise un concours de projets dénommé «*Terreau Fertile*». Une opportunité offerte aux jeunes (18-40 ans) entrepreneurs porteurs de projets, de pouvoir décrocher un financement pour le soutien de leurs activités. Un prix de 2 millions de FCFA sera remporté par le meilleur projet en plusune bourse de 1 million et un dispositif d'accompagnement et de soutien pendant un an. «*Nous avons enregistré près de 80 candidatures après étude du jury 12 ont retenus et formés pour passer l'étape de la demi finale. Chaque candidat connait déjà son mentor et ils travaillent pour l'accompagnement*» informé la Présidente. Avant d'inviter ceux qui hésitent encore à réserver des stands à le faire ainsi que d'autres sponsors à soutenir le salon.

Les deux jours d'activités vont se dérouler en présentiel et en visuel sur la page facebook du Salon FERIN et en Webinaire Zoom. Pour toute information contacter ou écrire : le 0022892961616/99721616 ou au www.salonferin.com

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1603
DE LOTO BENZ DU 06 - 10 - 2021

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1604 de LOTO BENZ de ce mercredi 13 Octobre 2021.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, C'est exclusivement à Aného, que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays ce sont des lots intermédaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs sur toute l'étendue du territoire national.

Ainsi, à ANEHO, le point de vente 70424 a recensé un gagnant d'un lot de 1.000.000F CFA et un gagnant d'un lot de 1.500.000F CFA.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1604 de LOTO BENZ du 13 Octobre 2021

Numéro de base

38 69 72 70 42

2ème ÉDITION DE LA CUSTOMER SERVICE WEEK (CSW) À TOGOCOM

Lomé (Togo), 08 Octobre 2021– LA CUSTOMER SERVICE WEEK À TOGOCOM

La Customer Service Week (CSW) est célébrée chaque première semaine du mois d'octobre à travers le monde entier. Comme l'année précédente, TOGOCOM a mis les petits plats dans les grands pour offrir à ses clients une semaine riche en couleurs et en interactions.

Cette année, la CSW a été célébrée du 04 au 08 Octobre dans toutes les agences de TOGOCOM à travers tout le pays et ce, par un programme dédié aux acteurs du service client et à la clientèle qui constitue par essence notre raison d'être.

Le thème retenu mondialement cette année est « THE POWER OF SERVICE » qui signifie littéralement le « POUVOIR DU SERVICE ». Pour marquer la célébration de cette année, la Direction de l'Expérience et Relation Clients (DERC) a ouvert ses portes aux clients. Des journées portes ouvertes durant lesquelles les clients ont eu droit à la visite guidée du plateau de production, à des échanges avec les conseillers clientèles.

Plusieurs clients ont reçu des remerciements honorifiques et des attestations de reconnaissance. Au niveau des agences, les pauses café, des jeux avec enlèvement de gadgets TOGOCOM et des séances de shooting ont été au programme.

Quant au personnel, le Top Management a profité de l'occasion pour exprimer sa reconnaissance à l'endroit des employés qui interagissent avec les clients au quotidien.

L'objectif principal de cette Semaine du Service Client pour TOGOCOM était de remercier et de célébrer l'ensemble de ses clients pour leur fidélité au quotidien. C'était aussi l'occasion pour TOGOCOM de booster la motivation et le travail d'équipe des chargés de clientèle.

La Customer Service Week 2021 a favorisé encore une fois le renforcement des liens forts et sincères de TOGOCOM avec ses clients tout en permettant de réfléchir aux nouvelles stratégies à adopter pour l'amélioration de la qualité de service.

Paulin Alazard, Directeur Général TOGOCOM

« Au cœur du service client se trouvent les hommes et femmes, conseillers d'une part et d'autre part les clients qui sont notre raison d'être et surtout les principaux acteurs du succès de notre stratégie ».

À propos de TOGOCOM

Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, Togocom est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. Togocom pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.

Place de la Réconciliation – Quartier Atchanvé - BP 333 – Lomé – Togo - togocom.tg